

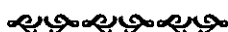
COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 ABSCON
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80 – Courriel : mairieabscon@gmail.com

PROJET : POUR JEUNESSE ET SPORTS

RESTAURANT SCOLAIRE, CANTINE ET INTER CANTINE DU 02 SEPTEMBRE 2024 AU 04 JUILLET 2025

Pour les 3 à 16 ans



PROJET ÉDUCATIF

I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

La Commune d'Abscon, collectivité territoriale dépendant de l'arrondissement de Valenciennes, organise pendant toutes les périodes scolaires des Accueils Périscolaires ainsi qu'un service de cantine avec un temps d'inter-cantine pour les enfants scolarisés dans l'une des trois écoles de la Commune.

Une volonté municipale est destinée à la jeunesse de la ville absconnaise d'environ 4 300 habitants, grâce aux partenariats avec la C.A.F. de Valenciennes et les signatures d'un Contrat Petite Enfance et d'un Contrat Temps Libres et désormais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui ont permis une augmentation des créneaux d'ouverture des Accueils de Loisirs. Les effectifs de cantine, d'inter-cantine et de garderie périscolaire ont augmenté également.

Les enfants accueillis sur toutes les périodes de l'année scolaire auront au moins 3 ans et au maximum 12 ans et seront répartis par école pour le repas du midi, selon leur nombre.

- **L'inter-cantine et le temps de cantine vont de 11h30 à 13h30 pour les écoles Marius Assez (Primaires) et Jules Ferry (Maternels) et de 11h45 à 13h45 pour l'école Julien Beauvillain (Primaires)**

Les repas seront pris au restaurant scolaire jouxtant l'école Jules Ferry pour les enfants des écoles Ferry et Assez et sur place au lieu de restauration créé à cet effet pour les enfants de l'école Julien Beauvillain.

La vocation principale de la commune d'Abscon est d'organiser des temps afin de proposer un accueil pour les parents qui travaillent et qui doivent laisser leur enfant en service de cantine et de garderie.

Des animateurs sont mis en place pour aller chercher les enfants dans leurs classes respectives et les conduire ensuite au lieu d'accueil, soit le Restaurant Scolaire (pour Ferry et Assez) et au restaurant à Beauvillain pour les enfants de l'école Julien Beauvillain.

II – OBJECTIFS EDUCATIFS

Les temps d'accueil, de garderie, de cantine et inter-cantine font partie intégrante de la construction et du développement de l'enfant, la Municipalité tend, au fil des ans, à adapter ses structures en fonction des besoins et des intérêts des enfants, en augmentant le personnel d'encadrement selon les besoins.

Ainsi, se fixe-t-elle d'atteindre les objectifs suivants :

- ⇒ Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant au travers des différents temps d'accueil
- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et le vivre ensemble dans le respect et le besoin des caractéristiques de chaque âge (initiative, créativité, responsabilité)
- ⇒ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- ⇒ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique de manière constructive, faire des choix
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage des gestes de la vie quotidiennes (savoir manger proprement)
- ⇒ Favoriser le respect de chacun ainsi que les consignes des adultes et des règlements intérieurs
- ⇒ Favoriser l'apprentissage du goût des différents aliments et apprendre à manger de façon saine et équilibrée, tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- ⇒ Favoriser l'apprentissage du « anti-gaspi » (on mange toute son assiette et on reprend si besoin) pour les plats mais aussi pour l'eau.

Les objectifs cités seront, bien entendu, adaptés aux diverses tranches d'âge.

III - MOYENS MIS À DISPOSITION

Humains :

Le taux d'encadrement pour les enfants de primaire étant de 1 pour 14, le nombre d'animateurs sera mis en fonction du nombre d'enfants inscrits. De même pour les enfants de maternelles dont le taux est de 1 pour 10.

Le nombre d'animateurs est fixé à environ 8 pour l'école primaire Marius Assez (jusqu'à 112 enfants) à 3 pour l'école Julien Beauvillain (jusqu'à 42 enfants) et de 8 pour l'école maternelle Jules Ferry (jusqu'à 80 enfants). Le personnel d'encadrement sera composé dans la mesure du possible d'animateurs qui viendront, en priorité, de la commune d'Abcon, et devront être, soit diplômés BAFA, soit stagiaires. Le reste du recrutement des animateurs sera complété par des personnes d'autres communes dans les mêmes conditions (diplômés BAFA ou stagiaires) ou sans formation dans le respect de la réglementation.

Il y aura un responsable nommé par structure afin de gérer avec les services administratifs de la commune les inscriptions et les absences et qui sera en charge du suivi administratif de la structure (pour la garderie comme pour la cantine scolaire).

Des agents de service seront également mis à disposition pour le service de restauration et le nettoyage des lieux de vie, selon les besoins réels.

Locaux :

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants seront la salle du Restaurant Scolaire et le restaurant scolaire de l'école Julien Beauvillain selon des horaires bien établis :

- Restauration Scolaire le midi en 2 services : 11h 30 à 12h30 pour les petits et moyens de l'école Marius Assez et de 12h30 à 13h30 et les maternels de l'école Jules Ferry, l'autre groupe des moyens et les grands de l'école Marius Assez.
- Restauration scolaire à Beauvillain en 1 seul service entre 11h45 et 12h45 (voire 2 si trop d'enfants).

En plus du lieu de la Restauration Scolaire, les enfants auront accès à l'école avec la cour (pour chaque école), et seront mis à disposition la salle des sports, le terrain de football et le plateau sportif si besoin.

Financiers :

Le budget d'activité sera établi par vote du conseil municipal et transmis au responsable du service animation qui le donnera à chaque responsable de structure, en répartissant les différents secteurs (activités, transports, matériel...)

Chaque responsable d'école sera chargé de veiller au respect du budget voté dans chaque secteur, sachant que cette partie financière est basée sur le calcul du nombre d'enfants par âge et en fonction des besoins demandés et du montant des activités réalisées l'année précédente.

Matériels :

La Municipalité mettra à disposition le matériel nécessaire, qu'il soit sportif, pédagogique, médical (trousses de secours). Les demandes particulières d'achat seront transmises par le responsable de chaque école en fonction des projets d'animation définis par le personnel d'encadrement.

IV – MODALITES D'INSCRIPTION

Afin d'inscrire l'enfant ou le jeune, la famille doit remplir dans les délais impartis la fiche d'inscription unique avec les documents demandés (avis d'imposition, vaccins et attestation d'assurance). Sur ces feuilles de renseignement données aux familles figurent les modalités tarifaires (prix en fonction des revenus familiaux, dates de règlement limite), les dates et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs. Une possibilité est désormais faite pour une inscription en ligne au service de cantine et de garderie et la possibilité de payer en ligne.

V - MÉTHODES DE TRAVAIL

Le présent projet est remis au responsable du service animation afin qu'il puisse élaborer son projet pédagogique.

Recrutement des animateurs :

Les contrats des personnels d'animation sont établis après entretien par la Directrice des Ressources Humaines, en fonction des possibilités de la commune et selon l'accord du Directeur Général des Services, après accord du Maire.

Préparation des équipes :

Afin de préparer au mieux les différents accueils, des temps de réunion seront mis en place, permettant de créer l'osmose entre les membres de l'équipe, des temps de travail communs, d'apprendre à se connaître, mais aussi de pouvoir travailler dans le même sens que les projets éducatif et pédagogique. Pour ce faire, un règlement intérieur sera créé afin d'avoir les mêmes réponses aux mêmes questions.

Évaluation du degré d'atteinte des objectifs :

Une évaluation du fonctionnement et du degré d'atteinte des objectifs généraux sera remise à Monsieur le Maire ou à son adjoint, à la fin de l'année scolaire. Pour cela, il faudra des temps de formation (entre animateurs ou entre responsables) et des réajustements, si nécessaire.

Fait à ABSCON, le 26 Juin 2024

Le Maire,

P.O.

Patrick KOWALCZYK

Handwritten signature of Patrick Kowalczyk



Handwritten signature of Viviane DANIELEWSKA
Adjointe